A.F.P.E.P. S.N.P.P	•

Syndicat National des Psychiatres Privés

Tarifs au 1/11/2023

MTX :	Majoration pour consultations très complexes, voir liste fermée des consultations concernées: * IGR - Consultation de synthèse d'un patient en insuffisance rénale chronique terminale dans le cadre de la mise en route d'un dossier de greffe rénale; * CPM - Consultation initiale d'information des parents et organisation de la prise en charge réalisée par le chirurgien pédiatrique, en cas de malformation congénitale grave nécessitant une prise en charge chirurgicale; * MIS - Consultation initiale d'information du patient et de mise en place d'une stratégie thérapeutique pour les patients atteints de cancer ou de pathologie neurologique grave ou neurodégénérative; * PIV - Consultation initiale d'information et organisation de la prise en charge en cas d'infection par le VIH; * MPB - Consultation initiale d'information et organisation de la prise en charge pour le suivi d'un patient chez qui a été institué un traitement par biothérapie (anti-TNF alpha); * MAV - Consultation spécifique pour initier la prise en charge d'un patient atteint d'une maladie auto-immune avec atteinte viscérale ou articulaire ou d'une vascularite systémique;	30,00 €	NON	GS, C, CS, CNPSY	
MRT:	Majoration médecin traitant régulation (uniquement si consultation associée réalisée à tarif opposable)	15,00 €	NON	G, GS, C, CS, CNPSY, VG, VGS, V, VS, VL, CCX, CCP, COE, CCE, CSC, CDE, APC, APY, APU, TCS	
MUT :	Majoration d'urgence du médecin traitant (uniquement si consultation associée réalisée à tarif opposable)	5,00 €	NON	CNPSY, CCX, CCP, COE, CCE, CSC, CDE, TCS	
CCE:	Code prestation agrégé pour les consultations très complexes: * CTE - Consultation de repérage des signes des troubles du neuro- développement ; * MPH - Consultation très complexe dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des personnes avec handicap.	60,00€	60,00 €	Non cumulable (remplace CNPSY)	